



15ème législature

Question N° : 40930	De M. Pierre-Yves Bournazel (Agir ensemble - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Enfance et familles		Ministère attributaire > Enfance
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Renforcement de l'attractivité du métier d'assistant familial	Analyse > Renforcement de l'attractivité du métier d'assistant familial.
Question publiée au JO le : 07/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles sur les mesures destinées à pérenniser et à développer l'accueil familial des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance. La protection de l'enfance compte en son sein un métier central pour la réussite de la politique infantile française : le métier d'assistant familial. Ces assistants familiaux, souvent connus sous le terme « familles d'accueil » sont le premier type d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Or ce métier souffre d'une méconnaissance de la part du grand public et d'une crise des vocations. On dénombrait, en France, 50 000 assistants familiaux en 2012. Ils sont aujourd'hui 38 000 à travers le pays et le nombre de jeunes suivis a augmenté de 27 % ces quinze dernières années. Le nombre d'assistants familiaux est donc insuffisant à l'heure actuelle et plus des trois quarts d'entre eux accèderont dans les prochaines années à leur retraite. En complément du texte de loi adopté à l'Assemblée nationale au mois de juillet 2021 et examiné à l'automne 2021 au Sénat, qui apportera des avancées majeures, il l'interroge sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour renforcer l'attractivité de ce métier.